

**COMMUNE DE MORRE**  
**ARRETE MUNICIPAL N°1-2023**

**BARRAGE PONCTUEL DE LA RUE DES SARMENTS**

Le Maire de la commune de MORRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8 ;  
VU la demande du 6 février 2023 de l'entreprise LES PREMIERES FEUILLES;

CONSIDERANT que les travaux auront lieu les 13 et 14 février 2023 ;  
CONSIDERANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence de véhicules et de personnels de chantier sur une partie de la chaussée.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre de travaux d'abattage d'arbres chez un particulier 15 Rue de Gravelle, la Rue des Sarments sera ponctuellement bloquée les lundi 13 et mardi 14 février 2023.

**ARTICLE 2 :** Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, au respect de la signalisation provisoire de direction et de chantier.

**ARTICLE 3 :** La signalisation et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à Morre le 08/02/2023

Le Maire,  
Jean-Michel CAYUELA

